

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis

FOUREL STEPHANIE ODETTE  
10 A RUE DE L ILE DES GERINS  
26120 MALISSARD

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 0554526710241

Référence du document : 23 B4 7439448 77  
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :  
10 A RUE DE L ILE DES GERINS  
26120 MALISSARD

Numéro FIP 260 35 59 1410337789 4  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 18/04/2023

#### Somme qui vous est remboursée

149,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.  
Vous serez remboursé à l'été 2023.

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 22 854  
**Nombre de parts :** 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	21326	
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....	4067	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	25393	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2539	
Salaires, pensions, rentes nets.....	22854	22854
<b>Revenu brut global.....</b>		<b>22854</b>
<b>Revenu imposable.....</b>		<b>22854</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>		143
Décote.....		- 143
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>		
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	
Montant de la réduction d'impôt.....		0
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>		<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....		0
<b>IMPOT NET</b>		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :</b>		
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		
Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :		0
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :.....		- 149
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....</b>		<b>- 149</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....		149
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.		
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....		22854
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>		
Le plafond disponible pour la déduction des		
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE		

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T				1				2.0

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....	16253	12280
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394

## AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%  
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.